

DIPLOME D'ETUDES SPECIALISEES (D.E.S.)
FORMALITES A ACCOMPLIR EN VUE DE LA SOUTENANCE DU MEMOIRE
POUR LES INTERNES NON THESEES

1 - DEPOT DU SUJET DU MEMOIRE

Au cours de la troisième année d'internat, déposer au service administratif (3^{ème} cycle) :

- le titre et le sujet du mémoire,
- le nom du Directeur du mémoire.

Pour approbation par le coordonnateur du D.E.S.

2 - DOSSIER DE SOUTENANCE

Déposer, au moins **5 semaines** avant la date de soutenance, **un dossier complet** comprenant :

- a) **L'imprimé de soutenance** sur lequel sont mentionnés le titre définitif du mémoire, le nom et l'adresse du candidat et la composition du Jury.
- b) **Le rapport** du Président du Jury.
- c) **Les conclusions du mémoire** : il s'agit du texte intégral des conclusions figurant dans le mémoire. La fin des conclusions doit se situer au-dessus des signatures. Les conclusions devront être établies en **double exemplaire**.
- d) **La prise de responsabilité** du Président du Jury du mémoire.
- e) **Le verso** de la couverture.

La soutenance du mémoire à lieu à partir de la quatrième année d'internat. Sur dérogation accordée par le Comité de Direction sur avis du coordonnateur, elle peut avoir lieu en troisième année d'internat

RAPPEL DE LA COMPOSITION DES JURYS

D.E.S. DE BIOLOGIE MEDICALE (Décret 2003-76 du 23/01/2003)

Le Jury est composé d'au moins **quatre membres** dont un Professeur de Médecine et un Professeur de Pharmacie.

La Présidence est assurée par un Professeur Médecin ou Pharmacien selon l'origine de l'interne.

D.E.S. DE PHARMACIE (Décret 2012-172 du 03/02/2012)

Le jury comprend au moins **deux enseignants titulaires du groupe des disciplines pharmaceutiques du Conseil National des Universités pour les disciplines médicales**, odontologiques et pharmaceutiques appartenant à des unités de formation et de recherche de pharmacie différentes et deux membres n'exerçant pas leurs formations dans une unité de formation et de recherche de pharmacie, dont au moins un praticien hospitalier pharmacien ou un pharmacien résident ». Veillez à ce que la composition des membres de votre jury soit bien conforme à ce nouveau texte.

3 - RETRAIT DES CONCLUSIONS

Les conclusions pourront être retirées 8 à 10 jours après leur dépôt. La date du permis d'imprimer, les noms du Président de l'Université, du Président du mémoire et du Doyen de la Faculté de Pharmacie devront obligatoirement être reportés sur le mémoire lui-même, à la suite des conclusions.

Le numéro du mémoire est affiché une semaine (environ) avant la soutenance.

4 - DEPOT DES EXEMPLAIRES DU MEMOIRE

Trois exemplaires et une photocopie du verso de la couverture devront être remis à l'appariteur la veille ou, au plus tard, le jour de la soutenance.

Il convient de prévoir un exemplaire du mémoire pour chacun des membres du Jury.

5 - DECISION DU JURY

Le jury peut soit refuser, soit admettre le mémoire. Dans ce dernier cas, il sera remis au candidat (**à la fin de l'internat**) une attestation de soutenance de mémoire comportant la mention (honorable ou très honorable) obtenue pour le **DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE**.

P.S. Le formulaire d'enregistrement de thèse soutenue original doit être remis directement à la bibliothèque universitaire au moins 24 heures avant la soutenance. Le titre et le résumé en anglais ne sont pas obligatoires.



GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE (Norme Vancouver)

Sommaire :

- 1/ Conseils pour rédiger votre bibliographie.
- 2/ Consignes générales.
 - 2.1 Présentation de votre thèse.
 - 2.2 Cas d'une thèse article
 - 2.3 Formulaire d'enregistrement : comment le remplir ?

1/ Conseils pour rédiger votre bibliographie.

Votre thèse doit obligatoirement comprendre une bibliographie.

Il s'agit de regrouper les références des documents que vous aurez utilisés lors de votre travail de recherche. Cette liste permettra à tout lecteur de remonter aux documents « source ».

Vos références bibliographiques devront être rédigées selon la norme **Vancouver (French-Canada)**.

Elles devront, en vertu de cette norme, être citées et numérotées selon leur ordre d'apparition dans le texte (n°X). Le classement alphabétique ne rentre pas en ligne de compte.

Le logiciel libre Zotero vous permet de générer facilement votre bibliographie. Pour cela, optez pour le style « **Vancouver (French-Canada)** ».

Pour tous les types de documents ([sauf mention contraire, notée en violet ci-dessous](#)), se fier à l'import automatique de Zotero.

Dans le cas d'une création de notice (pour un document issu d'un site web non reconnu par Zotero) un principe s'impose : il faut harmoniser vos références. Pour un même type de document, optez toujours pour la même présentation.

Citation d'un article publié dans une revue (périodique) :

- **Article de revue :**

[Auteur 1, auteur 2. Titre de l'article. Titre de la revue. Année;volume\(n° du fascicule\):pages](#)

Exemple 1 : Rangom Y, Tang XS, Nazar LF. Carbon Nanotube-Based Supercapacitors with Excellent ac Line Filtering and Rate Capability via Improved Interfacial Impedance. ACS Nano. 28 juill 2015;9(7):7248-55.

Exemple 2 : Halpern SD, Ubel PA, Caplan AL. Solid-organ transplantation in HIV-infected patients. N Engl J Med. 2002;347(4):284- 7

[Au-delà de 6 auteurs, donner les 6 premiers noms suivis par « et al »](#)

Exemple : Rose ME, Huerbin MB, Melick J, Marion DW, Palmer AM, Schiding JK, et al. Regulation of interstitial excitatory amino acid concentrations after cortical contusion injury. Brain Res. 2002;935(2):40-6

- Auteur institutionnel (collectivité auteur) :

Nom de la collectivité auteur. Titre de l'article. Titre de la revue. Année;volume(n° du fascicule):pages

Exemple : Diabetes Prevention Program Research Group. Hypertension, insulin, and proinsulin in participants with impaired glucose tolerance. Hypertension. 2002;40(5):679-86

- Volume avec supplément :

Auteur 1, auteur 2. Titre de l'article. Titre de la revue. Année;volume n° du supplément:pages

Exemple : Geraud G, Spierings EL, Keywood C. Tolerability and safety of frovatriptan with short- and long-term use for treatment of migraine and in comparison with sumatriptan. Headache. 2002;42 Suppl 2:S93-9.

- Numéro avec supplément :

Auteur 1, auteur 2. Titre de l'article. Titre de la revue. Année;volume(n° du fascicule n° du supplément):pages

Exemple : Glauser TA. Integrating clinical trial data into clinical practice. Neurology. 2002;58(12 Suppl 7):S6-12

- Revue sans volume et sans numéro :

Auteur 1, auteur 2. Titre de l'article. Titre de la revue. Année:pages

Exemple : Browell DA, Lennard TW. Immunologic status of the cancer patient and the effects of blood transfusion on antitumor responses. Curr Opin Gen Surg. 1993:325-33

- **Article extrait d'un traité de l'Encyclopédie Médico-Chirurgicale (EMC) :**

Zotero : import automatique impossible. Création d'une notice : « chapitre de livre ». La mention ci-dessous en vert doit être saisie dans le champ « titre » de la notice Zotero.

Auteur. Titre de l'article. Dans: Encyclo Méd Chir, Discipline [n°Article], Année

Exemple : Brembilla-Perrot B. Fibrillation auriculaire. Dans: Encyclo Méd Chir, Cardiologie [Article 11-034, A-10], 2011

- **Article publié en version électronique avant la version imprimée :**

Auteur 1, auteur 2. Titre de l'article. Titre de la revue. Date

Exemple : Kolemen S, Ozdemir T, Lee D, Kim GM, Karatas T, Yoon J, et al. Remote-Controlled Release of Singlet Oxygen by the Plasmonic Heating of Endoperoxide-Modified Gold Nanorods: Towards a Paradigm Change in Photodynamic Therapy. Angew Chem Int Ed Engl. 4 févr 2016

Citation d'un ouvrage (monographie) :

- Auteur personne-physique :

Auteur 1, auteur 2. Titre de l'ouvrage. Ville d'édition : éditeur commercial, année d'édition. Nombre de pages

Exemple : Bonnet P-A. La bibliothérapie en médecine générale. Montpellier, France : Sauramps Médical, DL 2013; 2013. 81 p.

Au-delà de 3 auteurs, donner les 3 premiers noms suivis par « et al »

- Auteur institutionnel (collectivité auteur) :

Nom de la collectivité auteur. Titre de l'ouvrage. Ville d'édition : éditeur commercial ; année d'édition. Nom de la collection ; numéro de la collection. Nombre de pages

Exemple : France. Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Convention collective nationale, fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique. Paris : DILA ; 2014. Les éditions des journaux officiels ; 3063. 392 p.

- Chapitre extrait d'un ouvrage (monographie) :

Auteur 1 du chapitre, auteur 2 du chapitre. Titre du chapitre. In : auteur de l'ouvrage (si différents). Titre de l'ouvrage. Ville d'édition : éditeur commercial ; année d'édition. Pages

Exemple : Meltzer PS, Kallioniemi A. Chromosome alterations in human solid tumors. Dans: Vogelstein B, Kinzler KW. The genetic basis of human cancer. New York, Etats-Unis d'Amérique : McGraw-Hill Health Professions Division; 2002. p. 93-113.

Citation d'un congrès :

Zotero : import automatique impossible. Création d'une notice : « chapitre de livre »

- Congrès paraissant sous forme d'ouvrage :

Nom de la société savante. Congrès (n° du congrès ; année ; lieu). Titre du congrès. Ville d'édition : éditeur commercial ; année d'édition. Nombre de pages

Exemple : Association française de psychiatrie et de psychologie sociales. Congrès. Les Sévices sexuels sur les enfants: VIIe congrès. Chanoit P-F, Verbizier J de, rédacteurs. Ramonville Saint-Agne, France : Erès ; 1999. 272 p.

- Congrès paraissant dans une revue :

La description de ce type de document est identique à celle d'un article de revue.

Aerts J, Marai G, Nieselt K, Nielsen C, Streit M, Weiskopf D. Highlights from the 5th Symposium on Biological Data Visualization: Part 2. BMC Proc. 2015;9(Suppl 6):S1.

Citation d'une thèse :

Auteur. Titre de la thèse [Thèse d'exercice] ou [Thèse de doctorat]. Ville, Pays : Nom de l'université de soutenance ; Année

Exemple 1 : Bourne C. Régulateurs de débit et bonnes pratiques de perfusion aux Hospices civils de Lyon: élaboration de recommandations de bon usage, évaluation de leur impact sur les pratiques infirmières et mise en place d'actions correctives [Thèse d'exercice]. Lyon, France : Université Claude Bernard; 2011.

Exemple 2 : Dugay J. Intégration et mesures de magnéto-transport de nano-objets magnétiques obtenus par voie chimique [Thèse de doctorat]. Toulouse, France : Institut national des sciences appliquées; 2012.

Citation d'un brevet :

Nom(s) inventeur(s). Appellation (titre) du brevet. N° du brevet, Date du brevet. Url

Exemple : Cohen D, Chumakov I, Nabirochkin S, Vial E, Guedj M, inventeur. Baclofen and Acamprosate Based Therapy of Neurological Disorders [En ligne]. US2016000736 (A1), 7 janv 2016 [cité le 20 janv 2016]. Disponible: http://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/biblio?FT=D&date=20160107&DB=EPODOC&locale=en_EP&C=US&NR=2016000736A1&KC=A1&ND=4

Citation d'un rapport :

Auteur. Titre du rapport. Editeur ; année d'édition. Nombre de pages. Url

Exemple 1 : Gustedt J, Telle JA. A Work-Optimal Algorithm on log delta n Processors for a P-Complete Problem [En ligne]. INRIA; 2001. 9 p. Disponible: <https://hal.inria.fr/inria-00072448/document>

Exemple 2 : A.N.E.S.M. Paris. FRA. L'accompagnement pluridisciplinaire au bénéfice de l'aide, de l'aidant et du lien aidant-aidé, dans les structures de répit et d'accompagnement : Cadre théorique et pratiques professionnelles constatée. Paris : Anesm ; 2011. 36 p.

Norme :

Auteur. Titre du recueil. Edition. Lieu d'édition : éditeur commercial ; année d'édition. Nombre de pages

Exemple : Association française de normalisation. Norme internationale ISO 7405:2008: décembre 2008. La Plaine Saint-Denis, France : AFNOR, impr. 2015; 2015. v+36 p.

Citation d'un document juridique :

Zotero : import automatique non satisfaisant (absence url). Création d'une notice : « Acte juridique »

- Directives, lois, ordonnances et décrets :

Exemple : Loi n° 2007-248 du 26 février 2007 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine du médicament - Article 3.

- Article de codes :

Exemple : Code de la santé publique - Article L5111-1 [En ligne]. Code de la santé publique. Disponible: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665&idArticle=LEGIARTI000006689867>

Document électronique extrait d'un site web :

Zotero : import automatique non satisfaisant (absence url). Création d'une notice : « Document »

Organisme ou auteur. Titre de la page. [En ligne]. Date [date de consultation]. Url

Exemple 1 : HAS. Commission de la transparence Avis 1er avril 2015 [En ligne]. 2015 [cité le 20 janv 2016].

Disponible: http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/evamed/CT-13974_AVASTIN_PIC_EI_Avis2_CT13974.pdf

Exemple 2 : HAS, ANSM. Recommandations de bonne pratique. Transfusion de plaquettes : produits, indications. [En ligne]. 2015 [cité le 20 janv 2016]. Disponible : http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2015-11/recommandations_-_transfusion_de_plaquettes.pdf

D'autres types de citations sont disponibles sur le site de la NLM (National Library of Medicine) : www.nlm.nih.gov/bsd/uniform_requirements.html

2/ Consignes générales.

2.1 Présentation de votre thèse :

- Présentation matérielle :

Format du papier	A4
Grammage du papier	80 gr au minimum
Reliure	Pas de spirale
Nom d'auteur	Majuscule
Prénom d'auteur	Minuscule
Couleur de la couverture et de la 4 ^{ème} de couverture	Ton clair
Début de pagination	Page de titre (et non de couverture)

- Organigrammes et remerciements :

La liste des responsables de l'Université et des personnels enseignants titulaires de santé doit être intercalée après la page de titre (disponible sur le site web des facultés).

Les avant-propos et remerciements sont disposés juste après.

- Tables (ordre s'il y a lieu) :

Insérer les tables des matières, des illustrations, des abréviations...

- Plagiat et droit d'auteur :

Le [plagiat](#) est une fraude. C'est pourquoi il est indispensable de citer la provenance de tout document utilisé dans la thèse (extrait d'article ou de livre, graphique, photographie...). L'auteur, le titre et le cas échéant l'éditeur, doivent être mentionnés.

Pour de plus amples informations, se reporter au [B.O. n°16 du 19 avril 2012](#)

2.2 Cas d'une thèse article :

Recommandations médecine : (extraites du site web des facultés Lyon Est et Lyon Sud)

Un article scientifique en français ou en anglais, accepté pour publication ou publié depuis moins d'un an à la date de la soutenance, peut servir de thèse si le candidat est premier auteur et si l'adresse de l'université Claude-Bernard Lyon 1 figure dans l'adresse d'au moins un auteur. Si l'article est accepté pour publication, la confirmation de son acceptation par l'éditeur doit être mise dans votre dossier. La thèse ainsi formatée doit comporter les chapitres suivants :

- introduction et résumé de l'article en français (max. 3 pages imprimées)
- brève revue bibliographique en français, citant les principales références sur le sujet (max. 5 pages)
- l'article en anglais ou en français
- brève discussion générale en français (max. 5 pages)
- conclusions signées (max. 2 pages)

Recommandations pharmacie : (extraites du site web de l'ISPB)

Cette démarche doit se faire en accord avec le directeur de thèse et le président du jury.

Outre l'article lui-même (éventuellement en langue anglaise) sous forme publiée, la thèse devra présenter dans une partie introductive le contexte de l'étude ayant conduit à la rédaction de l'article à publier dans un journal scientifique ou professionnel ainsi qu'une revue général de la littérature sur le sujet

Une discussion plus approfondie que celle de l'article devra être également rédigée, comportant notamment une analyse de l'apport du travail pour les acteurs de la santé ainsi qu'une présentation des limites et des perspectives de lui-ci

Les données de l'étude devront être présentées en annexe.

2.3 Formulaire d'enregistrement : comment le remplir ?

Pas de texte manuscrit.

Page 1, point 4 : bien renseigner le directeur de thèse et non le président du jury (sauf si celui-ci l'est également)

Page 2 : la partie en anglais (titre et résumé) n'est pas obligatoire sauf si tout ou une partie de la thèse est en anglais.

Page 3 : proposition de mots-clés. Recenser tous les thèmes ou aspects du sujet abordé.

POUR TOUTE QUESTION : CONTACTER LE SERVICE THESES SANTE DE LA BIBLIOTHEQUE :
theses-sante.scd@univ-lyon1.fr - 04 78 77 70 70

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

- Président de l'Université
- Présidence du Conseil Académique
- Vice-Président du Conseil d'Administration
- Vice-Président de la Commission Recherche
- Vice-Président de la Formation et de la Vie Universitaire

Frédéric FLEURY
Hamda BEN HADID
Didier REVEL
Jean François MORNEX
Philippe CHEVALIER

Composantes de l'Université Claude Bernard Lyon 1

SANTE

UFR de Médecine Lyon Est	Directeur : Gilles RODE
UFR de Médecine Lyon Sud Charles Mérieux	Directrice : Carole BURILLON
Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques	Directeur : Claude DUSSART
UFR d'Odontologie	Directrice : Dominique SEUX
Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR)	Directeur : Xavier PERROT
Département de formation et centre de recherche en Biologie Humaine	Directrice : Anne-Marie SCHOTT

SCIENCES ET TECHNOLOGIES

UFR Fédération Sciences (Chimie, Mathématique, Physique)	Directeur : M. Bruno ANDRIOLETTI
UFR Biosciences	Directrice : Mme Kathrin GIESELER
Département composante Informatique	Directeur : M. Behzad SHARIAT
Département composante Génie Electrique et des procédés (GEP)	Directrice Mme Rosaria FERRIGNO
Département composante Mécanique	Directeur : M. Marc BUFFAT
UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	Directeur : M. Yannick VANPOULLE
Polytech Lyon	Directeur : M. Emmanuel PERRIN
I.U.T. LYON 1	Directeur : M. Christophe VITON
Institut des Sciences Financières et d'Assurance (ISFA)	Directeur : M. Nicolas LEBOISNE

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
ISPB -Faculté de Pharmacie Lyon

LISTE DES DEPARTEMENTS PEDAGOGIQUES

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE DE SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUE ET PHARMACIE GALENIQUE

• **CHIMIE ANALYTIQUE, GENERALE, PHYSIQUE ET MINERALE**

Monsieur Raphaël TERREUX (PR)
Madame Julie-Anne CHEMELLE (MCU)
Madame Anne DENUZIERE (MCU)
Monsieur Lars-Petter JORDHEIM (MCU-HDR)
Madame Christelle MACHON (MCU-PH)
Monsieur Waël ZEINYEH (MCU)

• **PHARMACIE GALENIQUE -COSMETOLOGIE**

Madame Marie-Alexandrine BOLZINGER (PR)
Madame Stéphanie BRIANCON (PR)
Monsieur Fabrice PIROT (PU-PH)
Monsieur Eyad AL MOUAZEN (MCU)
Madame Sandrine BOURGEOIS (MCU)
Madame Danielle CAMPIOL ARRUDA (MCU)
Madame Ghania HAMDY-DEGOBERT (MCU-HDR)
Monsieur Plamen KIRILOV (MCU)
Madame Giovanna LOLLO (MCU)
Madame Jacqueline RESENDE DE AZEVEDO (MCU)
Monsieur Damien SALMON (MCU-PH)
Madame Eloïse THOMAS (MCU)

• **BIOPHYSIQUE**

Monsieur Cyril PAILLER-MATTEI (PR)
Madame Laurence HEINRICH (MCU)
Monsieur David KRYZA (MCU-PH-HDR)
Madame Sophie LANCELOT (MCU-PH)
Madame Elise LEVIGOUREUX (AHU)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE PHARMACEUTIQUE DE SANTE PUBLIQUE

• **DROIT DE LA SANTE**

Madame Valérie SIRANYAN (PR)
Madame Maud CINTRAT (MCU)

• **ECONOMIE DE LA SANTE**

Madame Nora FERDJAOUI MOUMJID (MCU-HDR)
Monsieur Hans-Martin SPÄTH (MCU-HDR)

• **INFORMATION ET DOCUMENTATION**

Monsieur Pascal BADOR (MCU-HDR)

• **INGENIERIE APPLIQUEE A LA SANTE ET DISPOSITIFS MEDICAUX**

Monsieur Xavier ARMOIRY (PU-PH)
Madame Claire GAILLARD (MCU)

28 octobre 2019

- **QUALITOLOGIE – MANAGEMENT DE LA QUALITE**
Madame Alexandra CLAYER-MONTEBAULT (MCU)
Monsieur Vincent GROS (MCU-enseignant contractuel temps partiel)
Madame Audrey JANOLY-DUMENIL (MCU-PH)
Madame Pascale PREYNAT (MCU-enseignant contractuel temps partiel)

- **MATHEMATIQUES – STATISTIQUES**
Madame Claire BARDEL-DANJEAN (MCU-PH-HDR)
Madame Marie-Aimée DRONNE (MCU)
Madame Marie-Paule GUSTIN (MCU-HDR)

- Madame Delphine HOEGY (AHU)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE SCIENCES DU MEDICAMENT

- **CHIMIE ORGANIQUE**
Monsieur Pascal NEBOIS (PR)
Madame Nadia WALCHSHOFER (PR)
Monsieur Zouhair BOUAZIZ (MCU-HDR)
Madame Christelle MARMINON (MCU)
Madame Sylvie RADIX (MCU-HDR)
Monsieur Luc ROCHEBLAVE (MCU-HDR)

- **CHIMIE THERAPEUTIQUE**
Monsieur Marc LEBORGNE (PR)
Monsieur Thierry LOMBERGET (PR)
Monsieur Laurent ETTOUATI (MCU-HDR)
Monsieur François HALLE (MCU)
Madame Marie-Emmanuelle MILLION (MCU)

- **BOTANIQUE ET PHARMACOGNOSIE**
Madame Marie-Geneviève DIJOUX-FRANCA (PR)
Madame Anne-Emmanuelle HAY DE BETTIGNIES (MCU)
Madame Isabelle KERZAON (MCU)
Monsieur Serge MICHALET (MCU)

- **PHARMACIE CLINIQUE, PHARMACOCINETIQUE ET EVALUATION DU MEDICAMENT**
Madame Roselyne BOULIEU (PU-PH)
Madame Christelle CHAUDRAY-MOUCHOUX (PU-PH)
Madame Catherine RIOUFOL (PU-PH)
Madame Magali BOLON-LARGER (MCU-PH)
Madame Céline PRUNET-SPANO (MCU)
Madame Florence RANCHON (MCU-PH)
Monsieur Teddy NOVAIS (AHU)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE DE PHARMACOLOGIE, PHYSIOLOGIE ET TOXICOLOGIE

- **TOXICOLOGIE**
Monsieur Jérôme GUITTON (PU-PH)
Madame Léa PAYEN (PU-PH)
Monsieur Bruno FOUILLET (MCU)

28 octobre 2019

- **PHYSIOLOGIE**

Monsieur Christian BARRES (PR)
Madame Kiao Ling LIU (MCU)
Monsieur Ming LO (MCU-HDR)

- **PHARMACOLOGIE**

Monsieur Sylvain GOUTELLE (PU-PH)
Monsieur Michel TOD (PU-PH)
Monsieur Luc ZIMMER (PU-PH)
Monsieur Roger BESANCON (MCU)
Monsieur Laurent BOURGUIGNON (MCU-PH)
Madame Evelyne CHANUT (MCU)
Monsieur Nicola KUCZEWSKI (MCU)
Madame Dominique MARCEL CHATELAIN (MCU-HDR)

- **COMMUNICATION**

Monsieur Ronald GUILLOUX (MCU)

- **ENSEIGNANTS CONTRACTUELS TEMPS PARTIEL**

Madame Aline INIGO PILLET (MCU-enseignant contractuel temps partiel)
Madame Pauline LOUBERT (MCU-enseignant contractuel temps partiel)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE DES SCIENCES BIOMEDICALES A

- **IMMUNOLOGIE**

Monsieur Guillaume MONNERET (PU-PH)
Monsieur Sébastien VIEL (MCU-PH)
Madame Morgane GOSSEZ (AHU)

- **HEMATOLOGIE ET CYTOLOGIE**

Madame Christine VINCIGUERRA (PU-PH)
Madame Sarah HUET (MCU-PH)
Monsieur Yohann JOURDY (MCU-PH)

- **MICROBIOLOGIE ET MYCOLOGIE FONDAMENTALE ET APPLIQUEE AUX BIOTECHNOLOGIES INDUSTRIELLES**

Monsieur Frédéric LAURENT (PU-PH)
Madame Florence MORFIN (PU-PH)
Madame Veronica RODRIGUEZ-NAVA (PR)
Monsieur Didier BLAHA (MCU-HDR)
Madame Ghislaine DESCOURS (MCU-PH)
Madame Anne DOLEANS JORDHEIM (MCU-PH-HDR)
Madame Emilie FROBERT (MCU-PH)
Monsieur Jérôme JOSSE (MCU)

- **PARASITOLOGIE, MYCOLOGIE MEDICALE**

Monsieur Philippe LAWTON (PR)
Madame Nathalie ALLIOLI (MCU)
Madame Samira AZZOUZ-MAACHE (MCU-HDR)
Madame Camille LOURS (AHU)

Madame Amy DERICQUEBOURG (AHU)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE DES SCIENCES BIOMEDICALES B

- **BIOCHIMIE – BIOLOGIE MOLECULAIRE - BIOTECHNOLOGIE**

Madame Pascale COHEN (PR)
Madame Caroline MOYRET-LALLE (PR)
Madame Emilie BLOND (MCU-PH)
Monsieur Karim CHIKH (MCU-PH)
Madame Carole FERRARO-PEYRET (MCU-PH-HDR)
Monsieur Anthony FOURIER (MCU-PH)
Monsieur Boyan GRIGOROV (MCU)
Monsieur Hubert LINCET (MCU-HDR)
Monsieur Olivier MEURETTE (MCU-HDR)
Madame Angélique MULARONI (MCU)
Madame Stéphanie SENTIS (MCU)
Monsieur David GONCALVES (AHU)
Monsieur Alexandre JANIN (AHU)

Madame Nadjet LEBSIR (ATER)

- **BIOLOGIE CELLULAIRE**

Madame Bénédicte COUPAT-GOUTALAND (MCU)
Monsieur Michel PELANDAKIS (MCU-HDR)

INSTITUT DE PHARMACIE INDUSTRIELLE DE LYON

Madame Marie-Alexandrine BOLZINGER (PR)
Monsieur Philippe LAWTON (PR)
Madame Sandrine BOURGEOIS (MCU)
Madame Marie-Emmanuelle MILLION (MCU)
Madame Alexandra MONTEBAULT (MCU)
Madame Angélique MULARONI (MCU)
Madame Marie-Françoise KLUCKER (MCU-enseignant contractuel temps partiel)
Madame Valérie VOIRON (MCU-enseignant contractuel temps partiel)

PR : Professeur des Universités

PU-PH : Professeur des Universités-Praticien Hospitalier

MCU : Maître de Conférences des Universités

MCU-PH : Maître de Conférences des Universités-Praticien Hospitalier

HDR : Habilitation à Diriger des Recherches

AHU : Assistant Hospitalier Universitaire

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON I
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES
FACULTE DE PHARMACIE DE LYON
8, avenue Rockefeller - 69373 LYON Cedex 08
Tél. 04.78.77.71.98- Fax: 04.78.77.72.81

JE SOUSSIGNE (E)

DECLARE AVOIR LU LE MEMOIRE DE M.....

INTITULE:.....

.....

.....

.....

ET EN PRENDRE LA RESPONSABILITE.

Après avoir informé M.

De l'intérêt à publier son travail sous forme d'article,

Je souhaite

Je ne souhaite pas

Que les éléments principaux de son mémoire d'internat qui tient lieu de thèse fassent l'objet d'un article soumis à une revue scientifique ou professionnelle en accord avec son directeur de thèse.

Je certifie avoir pris les dispositions nécessaires à la lutte contre le plagiat conjointement avec le directeur de thèse et le tuteur pédagogique. A ce titre, nous avons soumis le manuscrit de l'étudiant au logiciel de recherche de similitude disponible sur <https://clarolineconnect.univ-lyon1.fr/> et en avoir informé l'étudiant des résultats.

Lyon, le

**Le Président du Jury,
(Nom et Signature)**

**Vu, le Directeur de l'I.S.P.B. - Faculté de Pharmacie de Lyon
Pour le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

Professeur Claude DUSSART

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD- LYON I
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES
FACULTE DE PHARMACIE DE LYON
8, avenue Rockefeller - 69373 LYON Cedex 08
Tel 04.78.77.71.98 - Fax: 04.78.77.72.81

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY DU MEMOIRE DE M.....

Lyon, le
Le Président du mémoire

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD- LYON I
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES
FACULTE DE PHARMACIE DE LYON
8, avenue Rockefeller - 69373 LYON Cedex 08
tel 04.78.77.71.98 - Fax: 04.78.77.72.81

CONCLUSIONS

MEMOIRE SOUTENU PAR M

Le Président du Jury,
Nom et Signature)

VU ET PERMIS D'IMPRIMER
Lyon, le

Vu, Le Directeur de l'ISPB - Faculté de Pharmacie de Lyon
Pour le Président de l'Université Claude Bernard

Professeur Claude DUSSART

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD- LYON I
.....
**INSTITUT DES SCIENCES
PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES
FACULTE DE PHARMACIE DE LYON**
8, avenue Rockefeller - 69373 LYON Cedex 08
Tel: 04.78.77.71.98 - Fax: 04.78.77.72.81

DATE :
HEURE :
LIEU :

SOUTENANCE DE MEMOIRE - D.E.S. DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES

NOM et Prénom du candidat : N°Etudiant.....
(nom patronymique suivi du nom d'usage)

ADRESSE TEL :

TITRE DU MEMOIRE

.....
.....
.....

JURY

NOM	FONCTION	ADRESSE COMPLÈTE
PRÉSIDENT		
MEMBRES		

Vu, le Président du Jury,

Signature du Candidat,

**Vu, le Directeur de l'ISPB- Faculté de Pharmacie _de Lyon
Pour le Président de l'Université Claude Bernard**

Professeur Claude DUSSART

Décret 88,996 du 19 Octobre 1988
Le Jury interrégional est composé d'au moins 4 membres comprenant au moins 2 Professeurs ou Maîtres de Conférences ou Maîtres Assistants de Pharmacie « appartenant à des Unités de Formation et de Recherche différentes » et 2 membres n'exerçant pas leurs fonctions dans une Unité de Formation et de Recherche de Pharmacie dont au moins un Praticien Hospitalier Pharmacien ou un Pharmacien résident.

MODELE RECTO DE LA COUVERTURE

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD -LYON I
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES
FACULTE DE PHARMACIE DE LYON
8, avenue Rockefeller - 69373 LYON Cedex 08

Année

THESE n°

MEMOIRE

DU DIPLOME D'ETUDES SPECIALISEES DE

.....

SOUTENU DEVANT LE JURY INTERREGIONAL LE
PAR M
NE(E) LE A.....
CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARRETE DU 4 OCTOBRE 1988 TIENT LIEU DE

THESE

POUR LE DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

.....

TITRE DU MEMOIRE

.....
.....
.....
.....
.....

JURY

PRESIDENT :

MEMBRES :

DUPONT Anne-Laure

La structuration de l'information dans le cadre de la mise en place du Service Universitaire Rhône-Alpes de Formation Médicale Continue - Application à la pharmacologie.

Th. D. Pharm., Lyon 1, 2016, 105 p.

RESUME

Un professionnel de santé se doit de mettre ses connaissances à jour dans l'intérêt du patient. On parle de Formation Médicale Continue (FMC).

L'objectif de ce travail est de faciliter la mise à jour et la formation permanente en santé sur Internet et par extension, de rendre plus facile la diffusion de l'information pour les professionnels de santé.

Dans un premier temps, nous avons passé en revue les différents moyens de FMC. Nous avons montré qu'Internet a une place importante dans ce domaine.

Dans un deuxième temps, nous avons présenté un site Web participant à la FMC, le SURAFMC (Serveur Universitaire Rhône-Alpes de Formation Médicale Continue).

Dans le cadre de ce site, nous avons participé à l'élaboration d'une méthode de structuration de l'information. Nous avons choisi comme support un document pharmacologique qui guide les praticiens dans leurs prescriptions. Ce sont les Fiches de transparence 1999 éditées par l'AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé).

Nous avons effectué un découpage des Fiches de transparence selon le langage XML (eXtensible Markup Language). Etant donné qu'un document XML utilise une DTD qui servira à décrire son contenu, nous avons réalisé une DTD (Définition Type de Document) qui suit la structure générale commune à l'ensemble des fiches. Nous avons enfin appliqué ce travail à un exemple, la maladie de Parkinson.

MOTS CLES

Internet
Santé
Formation continue
Information

JURY

M. LEFRANC Pascal, Professeur
Mme DUCERF Geneviève, Maître de Conférences
M. LOMBARD Pierre, Docteur en Pharmacie
M. DURAND Didier, Ingénieur

DATE DE SOUTENANCE

Mercredi 12 juin 2016

ADRESSE DE L'AUTEUR

28, Avenue de la République – 69100 Villeurbanne

Service Logistique de Proximité
8 Avenue Rockefeller
69373 Lyon cedex 08
04 78 78 56 84

CONSIGNES A TRANSMETTRE POUR LES THESES

Les salles de soutenance sont toutes équipées de vidéo projecteur et d'ordinateur.

Appeler le service Audio-visuel pour prendre rendez-vous pour l'essai technique 10 jours avant la date de la thèse **(les essais se font le matin, il est impératif d'être à l'heure).**

Pour les thèses se déroulant sur le **site de Laennec**, veuillez prendre contact avec les appariteurs de Laennec au **04 78 77 86 07**.

Le matériel suivant peut être mis à votre disposition :

- Flèche laser (à récupérer à l'accueil)
- Enceinte amplifiée (pour les salles non équipées, à réserver au service Audio-visuel au moment de votre essai).

Le service Audio-visuel se dégage de toute responsabilité dans le cas où la réservation du matériel ou la demande d'essai technique ne se ferait pas dans les délais indiqués précédemment.

Université Claude Bernard Lyon 1, service Audio-visuel, 8 avenue Rockefeller, 69373 Lyon cedex 08,
tel : 04 78 78 56 84

Adresse Mail : Remy.borrey@univ-lyon1.fr
Jean-jacques.christin@univ-lyon1.fr
Patrice.grand@univ-lyon1.fr

Procédure de dépôt des thèses de pharmacie

.....

Le dépôt des thèses de pharmacie à la BU santé est double; imprimé et électronique.

Rédaction de la thèse

Les recommandations aux doctorants sont disponibles sur le [site de l'ISPB](#). Les indications nécessaires à la rédaction d'une thèse sont données dans le [guide bibliographique du doctorant en Santé \[PDF - 389 Ko\]](#).

Modalités de dépôt en BU Santé

Le dépôt des thèses (y compris les thèses confidentielles à titre provisoire) et s'effectue impérativement à la BU Santé (BU temporaire – Site Laennec).

Avant la soutenance :

- **Forme imprimée :**

- 1 exemplaire de la thèse

- 1 exemplaire du formulaire d'enregistrement [RTF - 526 Ko]

Forme électronique : à compter de septembre 2014

- Support CD ou clé USB (restituée)

- La thèse sous la forme d'un fichier unique (page de titre, corps du texte, annexes, illustrations, etc. ne _doivent constituer qu'un seul fichier).

Ce fichier doit être fourni au format texte (Word, OpenOffice, etc.) et PDF et ne doit pas être verrouillé afin de pouvoir être modifié (ajout de mention légale) ou copié (extraction du résumé).

- La charte de diffusion électronique [RTF - 6 Mo] qui précise les conditions de diffusion :

Internet : consultable par quiconque

Intranet : consultable uniquement par les membres de la communauté universitaire Lyon 1 après authentification

Après la soutenance :

L'autorisation de mise en ligne de la thèse : Cette pièce, présente dans le dossier de soutenance, remis par la scolarité de l'ISPB, doit être signée par le président et les membres du jury de thèse. Elle est ensuite déposée au service de la scolarité de l'ISPB.

En cas de correction demandée par le jury, le doctorant devra remettre à la BU un erratum à intégrer aux exemplaires précédemment déposés ainsi qu'une éventuelle version électronique modifiée.

Contact: theses-sante.scd@adm.univ-lyon1.fr

Tél. : 04 78 77 70 70

MENTION A FAIRE FIGURER SUR LA DERNIERE PAGE DU MEMOIRE OU DE LA THESE

L'ISPB – Faculté de Pharmacie de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon I n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses : ces opinions sont considérées comme propres à leurs auteurs.

**BORDEREAU DE THÈSE SOUTENUE
THÈSE D'EXERCICE
(Médecine, Pharmacie, Odontologie,
Médecine vétérinaire)**

**ÉTABLISSEMENT HABILITE A DELIVRER LA THESE D'EXERCICE
UNIVERSITE I YON 1**

A REMPLIR EN MAJUSCULES PAR LE DOCTORANT

1. AUTEUR

NOM DE NAISSANCE

PRÉNOM(S)

NOM D'USAGE

NOM FIGURANT SUR LA PUBLICATION, si différent des deux précédents

DATE DE NAISSANCE (Format JJMMAAAA)

NATIONALITE

2. ADRESSE

N° et RUE

CODE POSTAL

PAYS

VILLE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

3. DATE DE SOUTENANCE ANNÉE (AAAA) MOIS (MM) JOUR (JJ)

4. DIRECTEUR DE THÈSE (et non Président du jury)

NOM

PRÉNOM(S)

SPECIALITE

5. INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES :

Nombre de volumes : Nombre total de pages :

Nombre de références bibliographiques :

AUCUN TEXTE MANUSCRIT N'EST ADMIS. DACTYLOGRAPHIER OU COLLER LE TEXTE
IMPRIMÉ DANS LES ZONES PRÉVUES

SPECIALITE DE LA THESE

TITRE DE LA THÈSE (tel qu'il figure sur la page de titre) :

TITRE DE LA THESE TRADUIT (anglais) (Uniquement si la thèse est rédigée tout ou partie en anglais)

RESUME DE LA THESE EN FRANÇAIS

RESUMÉ DE LA THÈSE EN ANGLAIS (Uniquement si la thèse est rédigée tout ou partie en anglais)

PROPOSITION DE MOTS-CLÉS (en français) :

1	5
2	6
3	7
4	8

AUTORISATIONS¹ :

OUI, la thèse est diffusable dans le respect des droits à l'image, droits d'auteurs et droits voisins.

DATE ET SIGNATURE DE L'AUTEUR

¹ Le dépôt de la thèse implique, sauf mention de confidentialité, sa communication par le service qui la conserve.



CHARTRE DE DIFFUSION ELECTRONIQUE DES THESES D'EXERCICE

Charte de diffusion électronique des thèses d'exercice

PREAMBULE

Soucieux de donner davantage de visibilité aux travaux universitaires, le Service Commun de Documentation de l'Université Claude Bernard Lyon 1 souhaite favoriser la diffusion électronique des thèses d'exercice et des mémoires réalisés au sein de l'université, dans le respect des droits de la propriété intellectuelle de leurs auteurs.

Cette charte précise les conditions de mise en ligne des thèses d'exercice et des mémoires ainsi que les engagements respectifs des étudiants, auteurs de thèses d'exercice et de mémoires, et du Service Commun de Documentation.

ARTICLE 1

L'auteur autorise le Service Commun de Documentation à diffuser sa thèse d'exercice ou son mémoire dans le respect et la préservation de ses droits de propriété intellectuelle.

Cette autorisation est donnée pour la diffusion par Intranet et Internet, en particulier à la valorisation à titre gratuit, sur des plateformes institutionnelles de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

En cas de non autorisation de diffusion sur Internet, le Service Commun de Documentation assurera néanmoins une diffusion locale en accès restreint sur l'Intranet de l'UCBL. Le support diffusé devra porter le nom de l'auteur et mentionner que ses droits de propriété intellectuelle sont réservés.

Le Service Commun de Documentation devra, à la demande de celui-ci, indiquer à l'auteur les conditions auxquelles il procède à la diffusion électronique de sa thèse d'exercice ou de son mémoire.

ARTICLE 2

La présente autorisation de diffusion n'a pas de caractère exclusif. L'auteur se réserve le droit d'une diffusion concomitante de sa thèse d'exercice ou de son mémoire par les moyens et aux conditions de son choix, notamment dans le cadre éditorial.

ARTICLE 3

La présente autorisation est consentie à titre gratuit et ne contraint pas le Service Commun de Documentation à diffuser la thèse d'exercice ou le mémoire en ligne.

ARTICLE 4

L'auteur est responsable du contenu de son œuvre.

Conformément à la loi du 1^{er} août 2006 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, dite loi DADVISI, la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche sont permises. Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. Le Service de la Documentation ne pourra être tenu responsable de représentation

ARTICLE 5

L'auteur peut retirer l'autorisation de diffusion à tout moment en avisant le Service Commun de Documentation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au directeur de la Bibliothèque Universitaire.

AUTORISATION DE DIFFUSION ÉLECTRONIQUE DE THESE D'EXERCICE ENTRE :

LE SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

ET

L'AUTEUR DE LA THESE D'EXERCICE

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse postale :

.....

Téléphone :

Adresse électronique :

CONCERNANT LA THESE D'EXERCICE

Titre de la thèse d'exercice:

.....

Date de soutenance de la thèse d'exercice (JJ/MM/AAAA): / /

Directeur de thèse d'exercice :

Président du jury :

Date de dépôt de la version électronique de la thèse d'exercice (JJ/MM/AAAA):

..... / /

IL EST CONCLU LE CONTRAT SUIVANT :

L'auteur certifie que la version électronique de sa thèse d'exercice accompagnant le présent formulaire est conforme en tous points à la version papier dont le Président du jury a autorisé l'archivage.

L'auteur certifie que tous les documents utilisés dans sa thèse d'exercice sont libres de droit ou qu'ils relèvent de l'exception pédagogique, conformément à la loi DADVSI du 1^{er} août 2006 :

OUI

NON

Dans le cadre de la diffusion de sa thèse, sous sa responsabilité et celle de l'établissement de soutenance, l'auteur:

Autorise la diffusion en texte intégral sur internet

N'autorise pas la diffusion en texte intégral sur internet. Dans ce cas la diffusion aura lieu sur l'intranet de l'établissement après authentification

Autorise la diffusion en texte intégral sur internet, après la date limite de confidentialité:

..... / /

N'autorise pas la diffusion en texte intégral sur internet mais sur l'intranet de l'établissement après authentification, après la date limite de confidentialité: / /

Charte de diffusion électronique des thèses d'exercice

En cas d'acceptation de diffusion, l'auteur choisit le contrat de licence
Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale- Pas de Modification 2.0 France
(<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>)

L'auteur reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de diffusion électronique des thèses d'exercice et en accepte les conditions.

Fait à : Le:/..... /

Faire précéder la signature de la mention « Bon pour accord »

Signature de l'auteur:

Pour le Service Commun de Documentation :



UNIVERSITE Claude Bernard Lyon 1
Service Commun de la Documentation
La Directrice
Isabelle ELEUCHE